

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 794

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

-----

**ARTICLE 5**

I. – À l’alinéa 456, supprimer les mots :

« À compter de l’année suivant l’entrée en vigueur des dispositions prévues au présent V, » ;

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« celui attribué au titre de l’année précédente »,

les mots :

« la somme définie au 1° du 1 ».

III. – En conséquence, supprimer l’alinéa 530.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à rétablir la version adoptée par l’Assemblée nationale.